

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022  
PARIS OU DISTANCIEL

RÉDUCTION  
**200 € HT**

POUR TOUTE  
INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE  
30/09/2022



# PACTES DUTREIL TRANSMISSION

Commentaires administratifs, un an de pratique



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation

Conférence en mode  
**PRÉSENTIEL** ou **DISTANCIEL**  
au choix



Nombre de places  
en présentiel limité



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)



### Boris MASSOUTIER

Directeur de l'Offre Finance - Fiscalité - Gestion de patrimoine

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

**L**es pactes Dutreil sont des outils extraordinaires d'optimisation et de gestion patrimoniale. Aujourd'hui, seul le pacte Dutreil Transmission subsiste ; il permet de transmettre la société en bénéficiant d'une **exonération de 75% sur les droits de mutation**. Toutefois, ce régime exceptionnel se révèle en pratique **très complexe à mettre en œuvre et à faire valoir sans risque de remise en cause par l'administration fiscale** comme le démontre **l'activité jurisprudentielle et contentieuse de ces deux dernières années**.

Les commentaires de l'administration tant attendus par les praticiens et acteurs économiques ont apporté des éléments de clarification nécessaires.

Quels choix ont été faits par l'administration fiscale ? Quelles jurisprudences favorables ont été reprises au BOFIP ? Quelles zones d'ombre persistent ? Comment les commentaires ont été intégrés aux contentieux en cours ?

Cette journée exceptionnelle, organisée par EFE, est une occasion de faire le point sur toutes les nouveautés apportées aux pactes Dutreil sous la **présidence de Jean-François Desbuquois** et avec la présence optionnelle de **Me Grégory Dumont et Me Pierre Cenac**.

#### POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Notaires
- Experts-comptables
- Family officers
- Dirigeants de sociétés

#### POURQUOI ?

- Identifier les montages et dispositifs vertueux pour transmettre à moindre coût
- Bénéficier des commentaires et études pratiques sur les nouveautés du pacte Dutreil transmission
- Définir de nouvelles stratégies de transmission en fonction des objectifs de vos clients

#### COMMENT ?

- Les exposés sont présentés par des **experts reconnus, alternant théorie et études de cas pratiques pour une assimilation optimale des concepts**
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un **support écrit en début de conférence** pour faciliter le suivi des débats

#### CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses

*Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.*



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**

#### LES ACQUIS

- **Mettre en œuvre de nouvelles opportunités de transmission** en tenant compte des derniers commentaires administratifs
- **Mettre en place le bon dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients**
- **Maîtriser concrètement les risques encourus** sur plusieurs schémas mis en œuvre sur la place et relevés par l'administration fiscale

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués



#### LES PACTES DUTREIL

Jean-François Desbuquois  
**Allégez le poids de votre fiscalité patrimoniale**

Les engagements de conservation de titres sociaux ("pactes Dutreil") sont la solution offerte par le législateur français aux actionnaires des entreprises familiales pour alléger le poids de leur fiscalité patrimoniale.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

JOURNÉE ANIMÉE PAR :  
**Jean-François DESBUQUOIS**  
Avocat Associé - FIDAL

**8h45** Accueil des participants

## S'ASSURER DU BÉNÉFICE DE L'EXONÉRATION

### **9h00** Quelles conditions respecter ? Quels pièges éviter dans le respect des conditions d'application ?

- Comment déterminer les signataires du pacte ?
  - Quelles conséquences de la signature d'un pacte par une personne seule ? Personne physique, personne morale ?
  - Pourquoi peut-il être opportun d'en constituer plusieurs ?
- **Quelles activités éligibles ?**
  - Holdings, holdings animatrices : comment s'articule le pacte Dutreil dans ce cas particulier ?
  - La location meublée est-elle encore autorisée ?
  - Que faire lorsque l'activité change en cours de pacte ?
  - Quelles tolérances en cas d'activité mixte ? Comment apprécier les plafonds de la prépondérance ? Que faire en cas de dépassement ? Les holdings animatrices sont-elles concernées ?

### **Quelles sont les conditions à respecter ? Quelles conséquences en cas d'opérations portant sur les titres soumis à l'engagement ?**

- Quelles obligations et subtilités respecter au cours de l'engagement collectif puis de l'engagement individuel ?
- La fonction de direction : par qui peut-elle être exercée dans les phases successives et selon quelles modalités ?
- Quelle gestion des opérations familiales : donations, partages et apports en communauté ?
- La vente après la transmission en cours d'engagement collectif et individuel : quelle portée ?
- Scission, fusion, augmentation de capital : qu'est-il réellement possible de faire et sous quelles conditions ?
- Quelle gestion du pacte en cas d'offre publique d'échange ?
- Apports possibles en cours d'engagement : le nouveau régime du FBO

**Jean-François DESBUQUOIS**

**10h45** Café-Networking

### **11h00** Mise en œuvre de l'exonération en pratique

- Qui exerce l'option et comment ?
- Quelle est l'assiette de l'exonération de 75% ?
  - Comment s'applique-t-elle dans les situations spécifiques : donation en nue-propriété, donation-partage avec soultes ?
- **Quelles sont les modalités pratiques de la réduction de droits de 50% ?**
  - Comment s'applique-t-elle en cas de donations mixtes ?
  - Une donation conjointe d'usufruit et de nue-propriété en bénéficie-t-elle ?
- Comment se matérialise la remise en cause partielle en cas de cession des titres à un autre signataire en cours d'engagement collectif ? Quelle portée de la remise en cause dans les autres cas de cessions partielles ?

## LE NOUVEAU FBO

### **Le nouveau dispositif issu de la loi de Finances pour 2019, est-il désormais applicable au regard des commentaires administratifs du 21 décembre 2021**

- L'appréciation du seuil de 50%
- L'appréciation du seuil de 75%
- Qui peut exercer la fonction de direction dans la holding et pour quelle durée ?
  - Peut-on apporter des titres grevés d'usufruit ?
  - Peut-on apporter des titres soumis à des engagements différents ?
- La difficulté de plus en plus fréquemment rencontrée de l'apport de titres grevés d'une plus-value en report

**Jean-François DESBUQUOIS**

**12h30** Déjeuner

## LE PACTE DUTREIL DANS DES APPLICATIONS COMPLEXES

### **14h00** Comment adhérer à un engagement en cours ? Quelles conséquences pour les signataires d'origine ?

#### **Pacte Dutreil « réputé acquis »**

- Quelles applications pour ce régime exceptionnel ?
- La fonction de direction ou l'activité principale peut-elle être exercée par le donateur ?
- Que retenir de la pratique de ce régime par l'administration fiscale ?
- Quelles possibilités offertes par son ouverture en cas d'interposition de société ?

#### **Le régime du pacte conclu post mortem : comment le mettre en œuvre ?**

#### **Quelles utilisations et pratiques des sociétés interposées ?**

- Comment adapter trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ? Comment définir leur répartition entre les différents associés et sociétés ?
- Quel traitement des donations en réserve d'usufruit ?
- Comment peut-on appliquer l'exonération partielle Dutreil avec la réduction de droits de 50% ?
- Quel sens donner au principe du « maintien inchangé des participations » ?
- Quelles obligations de conservation spécifiques ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?

**Grégory DUMONT**

Avocat Associé

Département Droit du patrimoine

**CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS**

**15h30** Café – Networking

## CONTENTIEUX ET REDRESSEMENTS

### **15h45** Quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale et les solutions à y apporter ?

- Quand et comment l'administration s'attaque-t-elle aux pactes Dutreil ?
- Respect des obligations déclaratives : la première porte d'entrée du contentieux ?
- Comment identifier les faiblesses de ses pactes au regard de la jurisprudence ?
- Quelles régularisations possibles ?
- Quelle est la prescription ?

#### **Quelle est la place des pactes Dutreil dans une opération de transmission familiale ? Quels sont leurs liens avec les autres dispositifs juridiques et fiscaux ?**

- Les outils juridiques : donation-partage, mandat à effet posthume, holding de contrôle et pacte de famille
- Les dispositifs fiscaux : paiement différé et fractionné
- Les enjeux familiaux et psychologiques
- La gouvernance de l'entreprise familiale
- L'application des pactes Dutreil dans les grands groupes familiaux

**Jean-François DESBUQUOIS**

**Pierre CENAC**

Notaire Associé

**C&C NOTAIRES**

**17h30** Clôture de la journée

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation - 35 rue du Louvre 75002 Paris  
Tél. : 01 85 53 27 10  
serviceclient@efe.fr - www.efe.fr

## Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 095 € HT

**200 € HT de réduction pour toute inscription avant le 30/09/2022 (code REDUC200)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@abilways.com

## Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75 • SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentiels donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**PARIS OU À DISTANCE**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous  
sur votre  
smartphone



## Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation **“Pactes Dutreil Transmission”**  
(code 13856) le jeudi 24 novembre 2022
- en présentiel (session n°412966) ou  en distanciel (session n°412970)
- OUI**, je m'inscris avant le 30/09/2022 et je bénéficie de 200 € HT de réduction (code REDUC200)

Madame  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET [ ]

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@abilways.com

les acteurs de  
la compétence

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence.

